

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le /2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2021

2021.050 – ADHESION DU PETR A L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITE DE L'AIR ATOMSUD

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
15	1	3	9	19

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Fabien BOUILLARD ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Bernard WIBAUX ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Gilles MOURGUES (suppléant) ;

Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Patrick de CAROLIS ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, 1 siège en attente d'attribution ;

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Max GILLES ;

Procurations

Madame Laurie PONS à Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Corinne CHABAUD, Madame Anne PONIATOWSKI à Madame Pascale LICARI.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



services d'ingénierie et de mesures à ces adhérents dont notamment :

- Formation à la qualité de l'air intérieur et extérieur,
- Module Air, un panneau qui affiche la qualité de l'air en direct,
- Aide à la décision, notamment dans le cadre des Plan de Déplacement Urbain, Plan de Mobilité ou du PCAET
- Mise à disposition et développement d'indicateurs spécifiques sur un secteur géographique précis.

Afin d'accompagner l'ensemble des collectivités du territoire (communes, EPCI, PNR et PETR) dans la mise en œuvre de ce plan d'action, il est proposé que le PETR du Pays d'Arles adhère, pour le compte de l'ensemble du Pays d'Arles, à l'association AtmoSud à partir de l'année 2022 pour un montant de 27 809 euros annuel.

Actuellement deux communes du Pays d'Arles adhèrent à l'association AtmoSud : Arles et Saint Martin de Crau. Avec l'adhésion du PETR, ces deux communes ne devront plus payer le montant de l'adhésion annuelle mais continueront de bénéficier des conseils d'AtmoSud.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir,

- 1 **AUTORISER** le Président à adresser une lettre à l'association AtmoSud afin de demander l'adhésion du PETR du Pays d'Arles
- 2 **Inscrire au budget** la somme de 27 809 euros sur l'exercice budgétaire 2022

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

